

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 31/08/2010, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs DURAND, GRENAT, VANDENDORPE, Mme CHEVALIER, Mr MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr AVOLIO, Mme GUERIN Magali.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

1 – RESTRUCTURATION RESEAU INFORMATIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société 2Cbi concernant la restructuration du réseau informatique de l'école comprenant :

- un Equipement pour coffret mural avec panneau de brassage,
- un Modem-routeur VLAN
- des Prises réseau pour PC salle informatique
- un Câblage 3 prises réseau pour salle copieur, classes CM1et CM2.

Le devis s'élève à la somme de 3 377,68 Euros T.T.C.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la Société 2Cbi de Joué-Lès-Tours d'un montant de 3 377,68 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis « Bon pour commande ».

DIT que la dépense est prévue au budget 2010 (Compte 2183 opération 0170)

avec réajustement des crédits par décision modificative.

2 – EQUIPEMENT DE 2 POSTES INFORMATIQUES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis de la Société 2Cbi à Joué-Lès-Tours concernant l'équipement de 2 postes en accès libre Internet à la bibliothèque et à l'Agence Postale Communale.

Ce devis, comprenant la fourniture de matériel (unités centrales, écran plat 19" et 17", câbles en acier antivol, logiciels) avec installation des unités centrales, du logiciel de gestion accès Internet Cyberlux et formation de prise de mains du logiciel Cyberlux, s'élève à la somme de 3 810,22 Euros T.T.C.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la Société 2Cbi de Joué-Lès-Tours d'un montant de 3 810,22 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis « Bon pour commande ».

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2010 (Compte 2183 opération 0170)

3 – CREATION ET FABRICATION DE L'ENSEIGNE « B I B L I O T H E Q U E »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Mr Dominique Lamarque - Doumé, artiste dessinateur, à Marcilly-sur-Vienne, concernant la création et la réalisation de l'enseigne de la bibliothèque de notre commune.

Ce devis comprenant les recherches et premiers projets, l'élaboration du projet retenu, la réalisation graphique, le suivi d'impression, la découpe des sujets contrecollés et le collage sur la bâtiment, s'élève à la somme forfaitaire de 800,00 Euros.

L'impression numérique et le contre collage avec film anti U.V. sur panneau PVC est réalisé par la Société CHINON DECOR à Rivière.

Le devis correspondant à ces travaux s'élève à 459,12 Euros T.T.C.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de Mr Lamarque -Doumé pour la création et la réalisation de l'enseigne de la bibliothèque pour un montant forfaitaire de 800,00 Euros.

ACCEPTE le devis de l'Entreprise CHINON DECOR à Rivière qui s'élève à la somme de 459,12 Euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2010 (Compte 21318 opération 0170 Bâtiment Bibliothèque).

4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES ANNEE 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 169,00 Euros au Comité des Fêtes « Le Réveil de Marcilly » pour l'organisation de la fête du 14 Juillet 2010.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010 par décision modificative (Compte 6574).

5 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET COMMUNAL 2010

Le Conseil Municipal,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 sont insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et procéder aux réajustements des comptes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales des virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

COMPTE 6135 Locations mobilières + 4 700,00 Euros

COMPTE 6574 Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes + 169,00 Euros

COMPTE 023 Virement à la section d'investissement + 3 200,00 Euros

COMPTE 61522 Entretien bâtiments - 6 900,00 Euros

COMPTE 61523 Voies et réseaux - 1 000,00 Euros

COMPTE 022 Dépenses imprévues - 169,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

COMPTE 021 Virement de la section de fonctionnement + 3 200,00 Euros

Dépenses

COMPTE 2183 Opération 0170 Matériel informatique + 2 200,00 Euros

COMPTE 2151 Opération 0173 Voirie 2010 + 1 000,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2010

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle l'invitation pour l'inauguration de la bibliothèque et l'Agence Postale Communale prévue le vendredi 10 septembre 2010 à 18 heures.

Rentrée scolaire :

Une réunion de rentrée aura lieu le jeudi 16 septembre 2010 à 18 heures, à la cantine de Marcilly.

Projet assainissement des Mariaux

Réunion du 06/09/2010 de la commission avec Mr Cardona (Bureau SAFEGE)

Poursuivre le dossier : Avant-projet à consolider – Consultation des entreprises début 2011.

Le remplacement de la chaudière de l'école a été réalisé par l'entreprise Sauvageon.

SIEP Val de Vienne : Effectifs en baisse.

Le secrétariat sera installé dans les locaux de la bibliothèque et sera assuré par Mme Monterlet.

Collège de Nouâtre : L'action menée par l'association des parents d'élèves pour le maintien du collège se poursuit.

Effectifs en baisse – Pas d'ouverture de la 3^{ème} classe de 6^{ème} .

Séances d'information des élus :

Mercredi 15 septembre à 18 heures sur le thème « Le passage à la TNT ».

Jeudi 23 septembre à 17 heures sur le thème « les contrats de partenariat ».

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés ;

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,